



Traité Baba Metsia

Michna 4 - Chapitre 7

הִיָּה עוֹשֶׂה בְּתֵאֲנִים, לֹא יֹאכַל בְּעֵנְבִים,
בְּעֵנְבִים, לֹא יֹאכַל בְּתֵאֲנִים,
אַבֵּל מוֹנֵעַ הוּא אֶת עַצְמוֹ,
עַד שְׂמִינִי לְמָקוֹם הַיְּפוֹת, וְאוֹכֵל.
וְכֻלָּם לֹא אָמְרוּ אֶלָּא בְּשַׁעַת גִּמְרָה מְלָאכָה,
אַבֵּל מִפְּנֵי 'הַשֵּׁב אֲבִדָּה לְבָעָלִים', אָמְרוּ:
הַפּוֹעֲלִים אוֹכְלִין בְּהַלִּיכָתָן מֵאֲמֵן לְאֲמֵן,
וּבְחִזְיָתָן מִן הַגֵּת,
וְחִמּוֹר, עַד שְׂתֵּהָא פּוֹרְקָתָא.

S'il travaille dans les [récoltes de figes], il ne doit pas manger de raisins, il ne doit pas manger de figes ; mais il peut s'abstenir jusqu'à ce qu'il arrive à l'endroit où [les fruits sont] beaux et alors en manger. Pour tous, cela n'est dit que pendant le travail, mais pour que la perte fasse retour aux propriétaires, il est dit : « les ouvriers mangent en allant d'une rangée à l'autre ou en revenant du pressoir ». Et l'âne [peut manger de son chargement] pendant qu'on le décharge.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions